



Evaluations CP et CE1 : pour le respect de la liberté pédagogique ! Ne remontons pas leurs résultats !

Le Ministère a annoncé pendant l'été que dans le courant de l'année scolaire 2018-2019, des évaluations nationales seraient mises en place pour tous les élèves de CP, CE1, 6ème et seconde. En ce qui concerne l'école élémentaire, le protocole prévoit une évaluation à l'entrée du CP et du CE1 du 17 au 28 septembre 2018 et à nouveau en février/mars 2019 pour les CP. Aucun texte réglementaire n'a d'ailleurs été produit par le Ministère pour donner à ces évaluations un cadre légal.

Avec des items inadaptés aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation, puis avec le traitement et l'analyse automatisés des résultats, le Ministère, une fois de plus, remet en cause le professionnalisme des enseignant.es en les dépossédant de la conception de leurs outils et en les réduisant à un rôle d'exécutant.e.

Les organisations syndicales s'inquiètent des conséquences sur les apprentissages des élèves et les pratiques des enseignant.es. Elles dénoncent cette "culture de l'évaluation" et le pilotage par les résultats informatisés et non par les besoins des élèves et des équipes.

Elles appellent donc les enseignant-es à ne pas faire remonter les résultats.